



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

CAS DES DECLARATIONS DE VACANCE D'EMPLOI

« Un poste vacant peut correspondre, soit à un poste nouvellement créé par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement, soit à un poste libéré par le départ définitif ou temporaire du fonctionnaire. »

La notion d'emploi vacant s'entend quel que soit le mode de recrutement envisagé, et quelle que soit la personne appelée à occuper l'emploi, qu'elle soit titulaire ou contractuelle.

Chaque vacance de poste donnant lieu à recrutement devra donc faire l'objet d'une publicité légale. (voir tableau suivant)

SITUATIONS

Départ définitif du fonctionnaire	⇒ déclaration	⇒ pas de déclaration
Abandon de poste	X	
Décès	X	
Démission	X	
Fin de détachement sur emploi fonctionnel	X	
Interdiction d'exercer un emploi public	X	
Licenciement	X	
Mutation externe	X	
Perte de nationalité française	X	
Radiation pour déchéance des droits civiques	X	
Réintégration pour ordre ou mutation ou détachement vers une autre collectivité le même jour		X
Retraite	X	
Révocation	X	
Départ temporaire du fonctionnaire	⇒ déclaration	⇒ pas de déclaration
Autorisation d'absence		X
Congé avec traitement pour activités dans la réserve opérationnelle de moins de 30 jours par année civile		X
Congé par suite d'un accident du travail		X
Congé de maladie		X
Congé de maternité		X
Congé parental		X
Congé de présence parentale		X
Décharge de service pour activité syndicale		X
Détachement de courte durée (≤ 6 mois)		X
Détachement de longue durée (> 6 mois)	X	
Détachement pour stage		X
Disponibilité d'office après congé maladie (≤ 6 mois)		X
Disponibilité d'office après congé maladie (> 6 mois)	X	
Disponibilité pour raisons familiales (≤ 6 mois)		X
Disponibilité pour raisons familiales (> 6 mois)	X	
Disponibilités discrétionnaires	X	
Exclusion temporaire de fonctions		X
Mise à disposition		X
Suspension		X
Temps partiel		X

Autres cas	⇒ déclaration	⇒ pas de déclaration
Avancement de grade		X
Collaborateurs de cabinet		X
Création d'un emploi	X	
Emploi d'origine par suite d'un détachement sur emploi fonctionnel	X	
Emploi de droit privé (nt. Contrats aidés)		X
Emploi vacant par suite d'une promotion interne	X	
Emploi d'assistant maternel		X
Mutation interne	X	
Accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (emploi non permanent)		X
Nomination d'un agent lauréat occupant auparavant le poste comme agent non titulaire	X	
Nomination d'un agent dans le cadre de la sélection professionnelle		X
Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire sur emploi permanent sauf remplacement	X	
Transfert de personnel		X
Transformation substantielle d'un emploi (quotité, lieu de travail, fonctions)	X	